

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Dimanche 29 mars 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

2150 patients Covid-19 sont actuellement hospitalisés dont 503 en réanimation.

57 personnes sont retournées à leur domicile entre hier et aujourd’hui.

- **86 établissements** de la région rapportent prendre ou avoir pris en charge des cas de Covid-19 dans leur établissement, ils étaient 84 hier.
- Au total **3163 patients** atteints de Covid-19 **ont été ou sont** pris en charge à l’hôpital dans la région.
- Parmi eux, **2150 patients** atteints de Covid-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes le 29 mars, dont 1550 (72 %) sont en hospitalisation conventionnelle, **503 (23,4 %) en réanimation/soins intensifs**, 92 (4,3 %) en soins de suite et réadaptation et 5 (0,2 %) en psychiatrie.
- **229 décès hospitaliers** ont été rapportés au 29 mars dans la région (+ 33 par rapport à la veille).
- **766 patients** atteints de Covid-19 **sont retournés à domicile** au total (+ 57 par rapport à la veille).

Parmi les 42 patients de Bourgogne-Franche Comté accueillis entre vendredi soir, hier et aujourd’hui en Allier, Puy de Dôme et Isère, une partie est intégrée à ces données et l’autre le sera dans le point de demain.

La répartition de ces données par département est la suivante :

	Total hospitalisation	Cumul retours à domicile	Cumul décès à l’hôpital
Ain	56	23	6
Allier	25	32	4
Ardèche	72	67	11
Cantal	8	2	0
Drôme	183	41	22
Isère	149	67	8
Loire	376	62	34
Haute-Loire	14	13	3
Puy-de-Dôme	54	16	0
Rhône	915	286	111
Savoie	85	27	4
Haute-Savoie	213	130	26
Total	2150 (+207)	766 (+57)	229 (+33)

(+x) = Evolution depuis les données extraites samedi 28 mars

LES PATIENTS QUI QUITTENT L'HÔPITAL SONT-ILS GUÉRIS ?

Les patients qui ont été hospitalisés pour un Covid-19 et qui retournent à leur domicile ne sont pas forcément totalement guéris mais sont suffisamment à même de continuer leur convalescence chez eux car leur état de santé ne présente plus d'inquiétude.

Comme pour les malades qui restent à leur domicile le temps de leur guérison, il leur est demandé de rester confinés pendant une durée de 8 jours après la fin des symptômes. Après cette période, la personne est alors considérée comme guérie.

NOUVELLE LIVRAISON DE MASQUES

Samedi 21 mars, la région avait reçu **1,3 million de masque** destinés aux établissements de santé publics, privés ainsi qu'aux établissements médico-sociaux de la région et notamment les EHPAD.

Ce dimanche 29 mars, la région a réceptionné **3,4 millions de masques chirurgicaux et FFP2** qui, comme la première fois, vont être répartis au sein des établissements support des groupements hospitaliers de territoire de la région.

Dès la semaine prochaine, ces masques seront de nouveau mis à disposition de l'ensemble des établissements de santé publics et privés ainsi que des établissements médico-sociaux des territoires de GHT.

La distribution des masques aux officines de ville et à destination des professionnels de santé est assurée directement par Santé publique France.

RAPPEL DE L'IMPORTANCE DES GESTES BARRIÈRES

Il est rappelé à tous l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite
- Ne pas se serrer la main ni se faire la bise
- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange
- Rester chez soi dès l'apparition des premiers symptômes.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.

